



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MAISONS DE SANTE

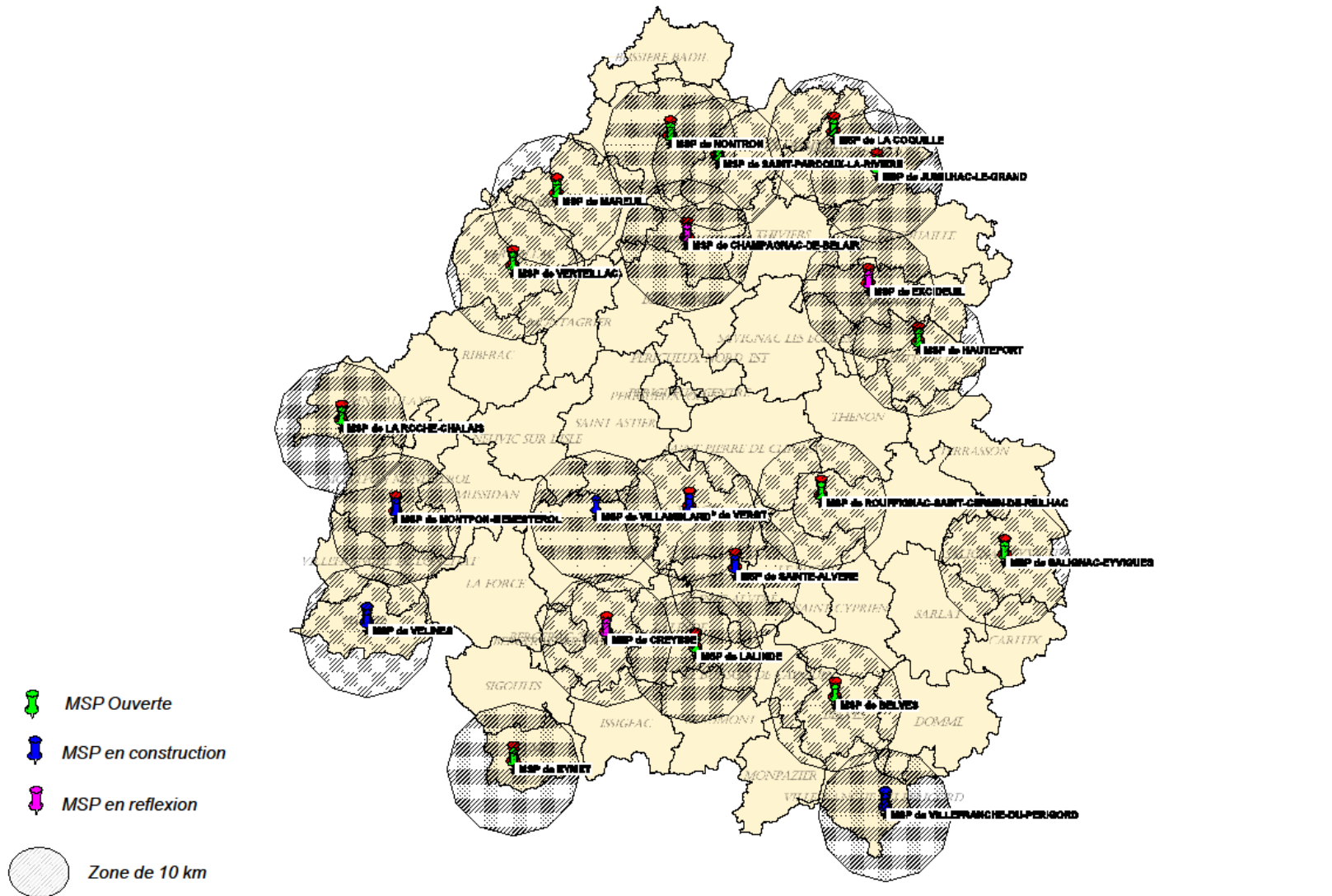


1 – LA STRATEGIE TERRITORIALE : UN PROJET DE SOINS POUR LA DORDOGNE



- Réalisation d'une cartographie départementale des projets de MSP en fonctionnement et à venir sur le Département
 - Garantir l'accès de chaque périgourdin à un équipement de santé pluridisciplinaire à moins de 10-15 km de son domicile.
 - Définir des « zones blanches » non couvertes en MSP et donc des territoires à prioriser pour l'implantation de structures de type MSP.
 - Déterminer la pertinence d'un projet grâce à des critères précis d'aménagement et de développement du territoire (en fonction des zones fragiles et des zones d'accompagnement prioritaires définies par l'ARS).
 - Evaluer la politique de création des Maisons de Santé pluridisciplinaires sur le département de la Dordogne.
 - Valoriser les travaux de la Commission Départementale de la Démographie médicale et paramédicale (CODDEMP).

MAISONS de SANTE PLURIDISCIPLINAIRES en DORDOGNE





- Rédaction de conditions d'attribution de l'aide financière départementale, dans le cadre des nouveaux contrats avec les communes et les EPCI.
 - Etablir une fiche précisant les critères que devront remplir les porteurs de projet afin de pouvoir prétendre au soutien financier des Co-financeurs.
 - Obligation de définir un « projet de santé de territoire » associant les professionnels de santé et les élus locaux.
 - Attester de la carence en offre de soins de premier recours sur le territoire concerné.
 - Obligation d'obtention d'un agrément de l'Etat, et d'un avis favorable de l'ARS au projet de santé.
 - Les maisons de santé pluridisciplinaires sont une priorité de la nouvelle contractualisation mise en place par le Conseil départemental en tant qu'équipements structurants au cœur du développement des territoires.



2 - LES OBJECTIFS DU SCHÉMA : MAILLAGE ET COUVERTURE DU TERRITOIRE = UNE MAISON DE SANTÉ ACCESSIBLE EN TOUT LIEU DU DÉPARTEMENT À MOINS DE 10 OU 15 MINUTES.



- Définir les enjeux territoriaux du schéma départemental des Maisons de santé pluridisciplinaires.
- Créer un véritable outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics.
- Etablir un véritable document directeur de planification des actions à mener en faveur de la démographie médicale.
- Définir des actions politiques pour l'amélioration de l'accès aux soins sur le Département en s'appuyant sur les travaux des assises départementales sur l'atelier social/santé (forces/faiblesses de la thématique).
- Rendre attractif le territoire départemental pour les nouveaux professionnels souhaitant s'installer en Périgord.
- Définir les modalités d'accueil des stagiaires et de mise en place de contrats d'obligation de service sur les territoires.
- Déterminer les moyens techniques, humains et financiers pour atteindre des objectifs.
- Développer l'usage de la télémédecine.



3 – LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE

Le Comité de pilotage

- M. le Préfet de la Dordogne ou son représentant
- M. le Président du Conseil départemental de la Dordogne ou son représentant
- Un collège d'élus départementaux :
 - ✓ M. Jean-Paul LOTTERIE, Vice-président du Conseil départemental chargé de la santé, de la télémédecine, et de la démographie médicale , Conseiller départemental du canton de Montpon-Ménéstérol
 - ✓ Mme Annie SEDAN, Vice-présidente du Conseil départemental chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, Conseillère départementale du canton Isle Loue Auvézère, Conseillère départementale du canton de Isle-Loue Auvézère
 - ✓ Mme Marie-Lise MARSAT, Présidente de la Commission Solidarité-Santé-Insertion-Famille et Enfance, Conseillère départementale du canton de Lalinde
 - ✓ Mme Joëlle HUTH, 2^{ème} Vice-présidente de la Commission Solidarité-Santé-Enfance-Insertion- Famille, Conseillère départementale du canton de Périgueux 2
- M. le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Dordogne
- M. le Directeur de la Caisse primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne ou son représentant
- M. le Président de l'Union des Maires de la Dordogne ou son représentant
- Messieurs les Directeurs des Hôpitaux locaux ou leurs représentants
- M. Rémy CHAUSSADE : Médecin généraliste au sein de la MSP de Saint Aulaye
- Mme la Directrice de la délégation territoriale Dordogne de l'Agence régionale de santé (ARS) ou sa représentante

Le Comité Technique

- **L'Etat :**
 - Les services de la Préfecture de la Dordogne (DDT)
 - Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- **Le Département :**
 - M. Jean-Paul LOTTERIE, Vice-président du Conseil départemental chargé de la santé, de la télémédecine, et de la démographie médicale , Conseiller départemental du canton de Montpon-Ménestérol.
 - Mme Annie SEDAN, Vice-présidente du Conseil départemental chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, Conseillère départementale du canton Isle Loue Avezère.
 - Mme Marie-Lise MARSAT, Présidente de la Commission Solidarité-Santé-Insertion-Famille et Enfance, Conseillère départementale du canton de Lalinde.
 - Mme Joëlle HUTH, 2^{ème} Vice-présidente de la Commission Solidarité-Santé-Enfance-Insertion-Famille, Conseillère départementale du canton de Périgueux 2.
 - Les services du Département (DODT/Service de l'Aide aux communes, DDSP/Pôle personnes âgées, pôle personnes handicapées,...).
- **La Caisse primaire d'Assurance Maladie** de la Dordogne.
- **La Mutualité Sociale Agricole** Dordogne, Lot et Garonne.
- **Monsieur Benoît BLANC**, médecin généraliste - Directeur du pôle santé de Bergerac.
- **Monsieur Philippe FAROUDJA-DEVEAUX**, médecin généraliste à la maison de santé de Saint-Pardoux-La-Rivière.

Le calendrier

- Le Comité technique:
 - 2^{ème} réunion : le 30 juin 2016
 - 3^{ème} réunion : le 12 juillet 2016
- Le Comité de pilotage : automne 2016
- Le vote du schéma en session du Conseil départemental (DM2) à l'automne 2016